



Cédric Babas reste impassible à l'annonce de sa condamnation

COUR D'ASSISES. Hier, en appel, Cédric Babas a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle assortie d'une période de sûreté des deux tiers pour avoir porté un coup d'une violence inouïe qui a coûté la vie à la petite Elianna, en mars 2018.

Hier après-midi, deux thèses se sont affrontées à l'issue des débats portant sur la mort de la petite Elianna. "Il s'agit de faire la lumière sur ce huis clos dramatique dans lequel elle a perdu la vie et de déterminer qui en est responsable", rappelle, en préambule de son réquisitoire, l'avocate générale, Cécile Hénoux.

La magistrate égrène tous les indices graves et concordants qui tendent à désigner à ses yeux l'unique coupable possible : Cédric Babas. "Il est resté seul avec elle pendant 20 minutes", rappelle-t-elle à la lumière des témoignages recueillis. Comme elle sait que la défense va, au contraire, accabler la mère de la petite, acquittée au premier procès, elle tient à démontrer l'impossibilité pour elle d'avoir commis l'irréparable.

"Monsieur Babas dit qu'il est toujours présent mais il n'a jamais rien entendu. Il n'y a donc pas eu de violence en amont de la sieste d'Elianna." L'avocate générale souligne encore que la mère n'avait pas de mobile pour la violenter. "Elle lui aurait porté un coup de pied rageur parce qu'on voulait lui en retirer la garde... ça ne tient pas la route."

Pour l'accusation, Cédric Babas avait, par contre, plusieurs mobiles possibles. "Il n'a peut-être



Le bâtisseur Georges-André Hoarau : "Une minute avant de mourir, Elianna est venue s'étendre à vos pieds comme pour vous désigner comme l'auteur du coup porté" (photos L.L.-V).

pas supporté qu'elle pleure ou qu'elle réclame sa maman ou encore qu'elle touche à ses affaires. Dans cette dernière hypothèse, il aurait pu "faire d'Elianna son défouloir." C'est d'autant plus plausible que parmi les six condamnations à son casier, trois font état de violences intra-familiales.

"RESTER LIBRE DE VOTRE CHOIX"

"Il est agressif avec les enfants et les expertises attestent d'une personnalité psychopathique. Il est intolérant à la frustration et n'a aucune empathie", rappelle l'avocate générale, Cécile Hénoux requérant 20 ans de réclusion criminelle et cinq ans de suivi socio-judiciaire à l'encontre de Cédric Babas "pour punir un acte ignoble et excessivement violent."

Pour M^e Fabien Gorce, en défense, la tâche est d'autant plus ardue qu'il lui faut se glisser dans les interstices d'une procédure qui laisse peu de place au doute. "Vous ne pourrez pas dire que la mère est coupable mais rien ne vous empêche de le penser", glisse-t-il aux jurés pour compenser la solitude de son client dans le box des accusés. Car, ajoute-t-il, "il n'y avait que deux personnes dans cette maison. Si ce n'est pas l'un, c'est



M^e Fabien Gorce : "Moi, je pense que ce n'est pas monsieur Babas."



M^e Guillaume Motos : "Nous sommes un peu tous les parents d'Elianna."

l'autre... et moi je pense que ce n'est pas monsieur Babas."

Son scénario consiste "à douter du récit de la mère. Si elle a menti sur des éléments essentiels, le châteaude cartes s'écroule." Il s'appuie sur la possibilité que la petite ait reçu le coup fatal dès sa mise au lit et au contraire sur l'impossibilité pour son client de l'avoir frappé dans le dos côté



Le visage d'Elianna restera gravé dans la mémoire de beaucoup.

droit, selon les deux positions alléguées décrites par la mère. "Il n'est pas possible qu'il ait frappé la petite sur le côté droit de son dos sans la déplacer et il n'a donc pas pu agir spontanément sous le coup de la colère."

M^e Gorce fatigue, au passage, les accusations tardives de la mère et indique qu'elle sait faire preuve de violence. "Vous devez rester libre de votre choix et vous demandez si vous n'êtes pas tombés dans le piège qui consiste à n'invoier qu'une

personne dans le box plutôt que deux." Et l'avocat de conclure par une citation de Voltaire : "Ceux qui peuvent vous faire croire à des absurdités peuvent vous faire commettre des atrocités." Les jurés ont finalement suivi les réquisitions de l'avocate générale à la lettre. Sauf, pour la période de sûreté fixée aux deux tiers de la peine. C'est-à-dire portée à 13 ans au lieu des 10 années requises.

ÉRIC LAINE

"IL ÉTAIT DANS LA CHAMBRE D'ELIANNA..."

Acquitté au premier procès, Pascaline, la mère de la petite victime, est le témoin clé que tout le monde attendait au procès de Cédric Babas. Le président Carrue cherche à savoir pourquoi elle a attendu sa 4^e audition pour dire la vérité. À ce propos, le président relit sa déclaration aux policiers façon lapin sorti du chapeau : "Ah oui ! Babas sortait de la chambre. J'ai zappé ce truc super important..." À la barre, comme ensuite au fil de l'instruction, la mère confirme la présence de monsieur Babas dans la chambre d'Elianna. Pour expliquer cet aveu, tout

à la fois tardif et capital, Pascaline répète : "J'étais menacée par monsieur Babas", ne cesse-t-elle de répéter à la barre. Elle le rejoint sur le pas de la porte et "la petite arrive."

Elianna s'écroule aux pieds de Cédric Babas. "Ses yeux étaient ouverts et elle riait son petit cœur", décrit la mère. Sur les circonstances précises du crime, elle ne peut en dire davantage car elle s'est absentée environ quinze minutes de la maison, laissant seul avec la petite celui qui, pourtant, la menaçait et l'avait déjà frappé.



Cédric Babas a écoppé de 20 ans de réclusion criminelle.

"Plus jamais ça !"

"Si Elianna n'a pas eu le droit de vivre, elle a le droit de mourir et d'être en paix mais monsieur Babas a osé interjeter appel..." Le bâtisseur Georges-André Hoarau estime ainsi que l'accusé aurait pu épargner la famille et respecter la mémoire de la petite victime. Puis, il enchaîne par une scène rapportée la veille et qui illustre, à ses yeux, "un moment de vérité." Il fait alors référence à la chute de la fillette de deux ans à l'issue de sa sieste quand elle sort de son lit pour s'écrouler devant Cédric Babas après

avoir reçu un coup de pied d'une violence si inouïe qu'il a été comparé à une chute du 3^e étage. "Une minute avant de mourir, Elianna est venue s'étendre à vos pieds comme pour vous désigner comme l'auteur du coup porté."

"LES ADULTES ONT ÉTÉ TOUS DÉFAILLANTS"

L'avocat de la partie civile rappelle les violences passées de l'accusé à l'égard des enfants. "Elianna est à minima le 3^e enfant que vous prenez en otage de votre mal-être", pour le bâtonnier

Hoarau avant de poursuivre : "Vous vous en prenez aux femmes et aux enfants... Vous êtes fort avec les faibles... C'est de la lâcheté pure et simple." Dans le box, celui qui clame son innocence ne bronche pas. Le conseil lui rappelle que ce n'est pas la première fois qu'il frappe un enfant parce qu'il pleure. Il ajoute : "Que fait monsieur Babas quand un enfant pleure ? Il tape, il tape... Il a tapé ! Et ce coup est d'une violence absolue qui a provoqué la mort d'Elianna." Il conclut comme il a annoncé sa plaidoirie : "Il n'a même pas

la dignité de la laisser en paix". À la suite, M^e Vanessa Bertholier, avocate de l'Arasjufa, exprime toute "la souffrance" du frère et de la sœur d'Elianna. "Ce sont deux victimes qui vont devoir porter le poids de l'absence d'Elianna parce que les adultes ont été tous défaillants", commente le conseil.

"Le décès d'Elianna est insupportable. Monsieur Babas lui a donné la mort et elle compte sur vous pour lui rendre justice", poursuit M^e Guillaume Motos qui représente les grand-parents paternels de la petite. Pour l'avocat, "toutes

les pièces du puzzle - les témoignages et les conclusions des experts - s'imbriquent pour désigner monsieur Babas."

Il s'adresse en conclusion de sa démonstration aux jurés : "Vous devez cette vérité à Elianna, à sa grand-mère et son grand-père, et à toute La Réunion car nous sommes un peu tous les parents d'Elianna." Et M^e Motos de conclure sa plaidoirie : "Il faut que le prénom d'Elianna devienne un symbole pour dire : Plus jamais ça !"

ÉRIC LAINE